Aux membres de la Commission

Mesdames, Monsieur.

Je suis un montréalais préoccupé par la protection de l'environnement et des espaces verts de Montréal.

D'emblée, je souhaite vous faire part de mon étonnement par rapport au mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal, qui invite à « valider et à bonifier la vision proposée », vision qui doit servir de base l'écriture d'un projet de programme particulier d'urbanisme. Ce mandat semble limiter les possibilités de discuter de diverses options pour ce territoire.

Cela dit, je crois que la meilleure façon de bonifier la vision proposée est de préserver intégralement le territoire du corridor de l'Anse-à-l'Orme. Plusieurs raisons militent en faveur de la protection de ce territoire. D'abord, l'importance cruciale de l'accès aux espaces verts et à la nature pour la santé physique et mentale de la population n'est plus à démontrer. Il est essentiel que les habitants de Montréal ait aisément accès à des parcs et de vastes espaces verts avec une faune et une flore diversifiée.

Comme plusieurs études l'ont démontré, cette zone que l'on propose de développer a une importance écologique majeure. Elle abrite des espèces menacées et en voie de disparition, oiseaux, reptiles et mammifères, et offre une variété d'habitats tels des marais, des zones humides et de petites rivières qui sont des habitats précieux pour de nombreuses espèces. Le développement résidentiel dans une partie de cette zone entraînerait une importante perte d'habitat et entraînerait une détérioration des habitats restants et la destruction de liens entre ces habitats restants. Cela compromettrait donc l'équilibre des écosystèmes. À ce sujet, il importe également de rappeler que la Ville de Montréal est hôte du Secrétariat de la Convention sur la biodiversité de l'ONU et qu'à ce titre, elle se doit être exemplaire.

La « vision » proposée va à l'encontre d'orientations en matière de développement durable de la ville de Montréal, de l'Agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ces orientation apparaissent notamment dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Schéma d'aménagement de la Ville de Montréal et le plan Montréal durable 2016-2020. En outre, la préservation de l'Anse-à-l'Orme est essentielle à l'atteinte de l'objectif de la Ville de Montréal de protéger 10% du territoire de l'Île.

Il ne s'agit aucunement de s'opposer au développement résidentiel de l'Ouest-de-l'Île. En effet, une densification intelligence est possible et souhaitable. Comme le souligne le Conseil régional de l'environnement de Montréal dans son « Analyse du potentiel de développement résidentiel dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », de nouveaux logements pourraient être construits dans des secteurs qui ont besoin d'être revitalisés et qui sont déjà bien desservis par le

transport en commun. Une telle approche serait véritablement en accord avec les principes du développement durable.

En résumé, je soumets humblement quelques propositions de recommendation en réponse à la vision proposée :

- Rejeter la « vision » proposée pour le projet de programme particulier d'urbanisme de Pierrefonds-Ouest
- Protéger intégralement le territoire de l'Anse-à-l'Orme et d'en faire un parc accessible à l'ensemble de la population
- Mettre en place un programme permettant de redévelopper les zones dévitalisées de Pierrefonds-Ouest, et de l'ensemble de l'Île, afin de lutter efficacement contre l'étalement urbain tout en respectant les principes de développement durable.

Je vous remercie de votre attention,

Martin Savard